

N° 6720⁸

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2014-2015

PROJET DE LOI

**concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat
pour l'exercice 2015**

a) modifiant

- 1) le Code de la sécurité sociale;**
- 2) la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu;**
- 3) loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée;**
- 4) la loi modifiée du 29 juillet 1993 portant création d'un fonds pour la rénovation de quatre îlots du quartier de la Vieille Ville de Luxembourg;**
- 5) loi modifiée du 28 avril 1998 autorisant le Gouvernement à constituer une Fondation „Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean“ et à lui accorder une aide financière;**
- 6) la loi modifiée du 5 juin 2009 relative à la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation;**
- 7) la loi modifiée du 18 février 2010 relative à un régime d'aides à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles;**
- 8) la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques;**

b) abrogeant la loi modifiée du 4 décembre 1860 relative à l'attribution du produit des amendes et des confiscations en matière répressive

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(19.12.2014)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 18 décembre 2014 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI
concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat
pour l'exercice 2015

- a) modifiant**
- 1) le Code de la sécurité sociale;**
 - 2) la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu;**
 - 3) loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée;**
 - 4) la loi modifiée du 29 juillet 1993 portant création d'un fonds pour la rénovation de quatre îlots du quartier de la Vieille Ville de Luxembourg;**
 - 5) loi modifiée du 28 avril 1998 autorisant le Gouvernement à constituer une Fondation „Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean“ et à lui accorder une aide financière;**
 - 6) la loi modifiée du 5 juin 2009 relative à la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation;**
 - 7) la loi modifiée du 18 février 2010 relative à un régime d'aides à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles;**
 - 8) la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques;**
- b) abrogeant la loi modifiée du 4 décembre 1860 relative à l'attribution du produit des amendes et des confiscations en matière répressive**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 18 décembre 2014 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 18 novembre 2014 et 9 décembre 2014;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 19 décembre 2014.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Victor GILLEN